



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 64025

Texte de la question

M. Yannick Moreau appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les différences de plafond d'aides entre les personnes seules et les couples, en particulier pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées. En effet, le plafond d'aide des personnes seules est, de l'avis de nombreuses associations spécialisées dans le domaine du handicap, trop faible. Il lui demande les actions qu'envisage de mettre en oeuvre le Gouvernement pour développer l'aide en direction des personnes handicapées. Il souhaite également connaître les mesures que compte proposer ou prendre le Gouvernement afin de mieux harmoniser les plafonds d'aide entre les personnes handicapées vivant seules et celles vivant en couple.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64025

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7613

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)